

04 MAI 2017

Séance du 27 avril 2017 à 17 heures
Commune de Fontanes – Bibliothèque*Aujourd'hui, Vingt-sept avril deux mille dix-sept, le Conseil communautaire du Grand Cahors, s'est réuni dans la Commune de Fontanes – Bibliothèque*Etaient présents :52 titulaires dont 5 possédant une procuration
4 suppléants dont 0 possédant une procuration

• TITULAIRES :

ARCAMBAL

M. LABRO Didier (procuration de M. DIZENGREMEL),
Mme TEULIERES Marcelle

BELLEFONT-LA RAUZE

Mme FOURNIER Martine, M. NOUAILLES Serge,

BOISSIERES

M. ANNES Jean-Pierre,

BOUZIES

M. PARNAUDEAU Willy

CAHORS

M. RAFFY Gilles,

M. VAYSSOUZE-FAURE Jean-Marc, Mme LAGARDE Geneviève, M.
MUNTE Serge, Mme LASFARGUES Geneviève, M. SIMON Michel,
M. BOUILLAGUET Vincent, Mme FAUBERT Françoise (procuration
de Mme LENEVEU Hélène), M. SAN JUAN Alain, Mme BOYER
Noëlle, Mme HAUDRY Sabine, M. DELPECH Bernard, Mme LOOCK
Martine, M. COUPY Daniel, Mme BONNET Catherine, M. MAFFRE
Jean-Luc, Mme RIVIERE Brigitte,

CALAMANE

M. DUJOL Jean-Paul,

CATUS

M. TAILLARDAS Claude, M. VAZ Victor,

CIEURAC

M. PEYRUS Guy,

CRAYSSAC

M. JOUCLAS Guy,

DOUELLE

M. TREIL Jean,

ESPERE

M. PETIT Jean, Mme BOURDARIE Paulette,

FONTANES

Mme VALETTE Roselyne,

FRANCOULES

M. GUILLEMOT Jean-Luc,

GIGOUZAC

M. MOLINIE Romuald,

LABASTIDE MARNHAC

M. JARRY Daniel,

LAMAGDELAINE

Mme ARNAUDET Véronique (procuration de Mme LANES),

LE MONTAT

M. CORMANE Jean-Pierre,

LES JUNIES

M. MOUGEOT Jean-Paul, Mme VANBESIEEN Joëlle,

LHERM

Mme SIMON-PICQUET Agnès,

MAXOU

M. REIX Jean-Albert,

NUZEJOLS

M. VIVIER Jean-Luc,

PRADINES

Mme DESSERTAINE Brigitte,

M. MARRE Denis, Mme ROUAT Géraldine (procuration de Mme

ST DENIS CATUS

LAPORTE-CAVELLE), M. STEVENARD Daniel,

ST GERY-VERS

M. FIGEAC Philippe,

ST MEDARD

M. GILES Jérôme, M. BORIES Olivier,

TOUR DE FAURE

M. FERNANDEZ Pierre,

TRESPoux-RASSIELS

M. PECHBERTY Jean-Jacques,

M. LAVAUUR Pascal (procuration de M. DIOT),

• SUPPLEANTS :

CAILLAC

Mme MARTIN Caroline,

CIEURAC

M. GARD Michel,

LHERM

Mme SALANIE Jacqueline,

TOUR DE FAURE

M. EYROLLE Jean-Louis,

Etaient excusés ou absents :

25 titulaires - 18 suppléants

BOISSIERES

Mme GARRIGOU Isabelle,

BOUZIES
CABRETS
CAHORS

CAILLAC
CALAMANE
CRAYSSAC
DOUELLE
FONTANES
FRANCOULES
GIGOZAC
LABASTIDE DU VERT
LABASTIDE MARNHAC
LES JUNIES
MAXOU
MECHMONT
MERCUES
MONTGESTY
NUZEJOLS
PONTCIRQ
PRADINES
ST CIRQ LAPOPIE
ST DENIS CATUS
ST MEDARD
ST PIERRE LAFEUILLE
TRESPOUX-RASSIELS

Mme MARMIESSE Yvette,
M. SEGOND Dominique, M. PAULIN Peter,
Mme BOUX Catherine, M. SINDOU Géraud, Mme LENEVEU
Hélène, M. TESTA Francesco, M. COLIN Henri, Mme DUPLESSIS-
KERGOMARD Elise, M. DEBUISSON Guy, Mme LE QUENTREC
Yannick, Mme EYMES Isabelle,
M. TILLOU José,
M. FAURE Jean-Pierre,
M. FOURNIER Christian,
Mme LANES Bénédicte,
M. PLANAVERGNE Jean-François,
M. COMBET Gil,
M. OUVREARD François,
M. CANCEIL Philippe, Mme SOLIVERES Hélène,
Mme CALMON-LAGARRIGUE Marie,
M. BARDINA Fabien,
M. CHASTAGNOL Gérard,
M. PRADDAUDE Jean-Paul, M. PONS Stéphane,
M. DIZENGREMEL Ludovic, Mme RIVIER-DELFAU Isabelle,
M. GALTHIE Jean-Noël, M. LEFEBVRE Jean-Yves,
M. BESSEDE Arnaud,
M. CHATAIN Thierry, M. SOULIER Yves,
Mme LAPORTE-CAVELLE Véronique, M. LIAUZUN Christian,
M. MIQUEL Gérard, M. DECREMPS Frédéric,
M. RAFFY Bernard,
M. CICUTO Daniel,
M. GILBERT Joël, M. BONNET Frédéric,
M. DIOT Fabrice,

Secrétaire de séance :

M. MOLINIE Romuald,

L'ordre du jour appelle l'affaire suivante :

Service : SPANC

Objet : Communication du rapport 2016 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement
Non Collectif (SPANC)

A été adopté à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND CAHORS

Séance du 27 avril 2017

Rapporteur : Agnès SIMON-PICQUET

Rédacteur : Patricia NOËL
Service : SPANC

Objet : Communication du rapport 2016 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Mesdames, Messieurs,

Conformément à l'article L 2224-5 du Code général des collectivités territoriales, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif destiné notamment à l'information des usagers doit être rédigé et présenté à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Ce rapport fait état du nombre d'habitants desservis, des prestations exercées, du nombre de contrôles réalisés et de la tarification appliquée.

Il doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice.

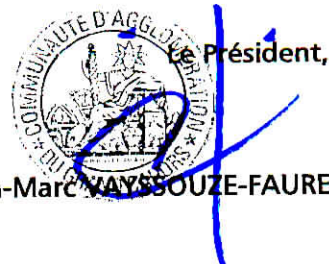
Enfin, afin de répondre à la double obligation de mise à disposition du public et de transmission au préfet, ce rapport sera publié sur le site de l'Observatoire national des services d'eau et d'assainissement.

J'ai donc l'honneur de proposer à notre assemblée :

- De prendre acte du rapport 2016 sur le prix et la qualité du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

L'assemblée prend acte.

Pour extrait certifié conforme.



Le Président,
Jean-Marc WAYSOUZE-FAURE